

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÈL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick Mennucci - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELL - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 020-2778/17/CM

**■ Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Bouilladisse
MET 17/4675/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par courrier reçu le 23 mai 2017, la commune de La Bouilladisse a transmis pour avis, conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, à la Métropole Aix-Marseille-Provence, le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par délibération du 16 mai 2017.

Le projet de PLU de La Bouilladisse met d'une part en évidence au travers de son PADD, la qualité du cadre de vie de la commune. Il souligne d'autre part sur le territoire communal, les effets menaçants du phénomène de croissance démographique liée au processus de périurbanisation, constatant par ailleurs la carence d'offre de logements pour la population, mais aussi du déplacement du tissu économique depuis le centre, vers les zones d'activités.

Ainsi, afin de mieux répondre à la demande de logements pour sa population actuelle et future, toujours dans une stratégie durable et respectueuse de l'environnement, ainsi qu'afin d'apporter des solutions et des outils pour préserver son territoire, tout en redynamisant l'activité économique et en confortant son attractivité au centre du village, trois orientations générales s'articulent entre elles, et fondent les choix et règles élaborés par le PLU.

A cette fin, le projet de PLU repose sur trois orientations générales énoncées par le PADD :

- Orientation n° 1 : Penser un développement urbain maîtrisé et durable ;
- Orientation n° 2 : Préserver et valoriser l'identité villageoise ;
- Orientation n° 3 : Redynamiser l'activité économique.

Ces orientations se déclinent en plusieurs orientations stratégiques plus ciblées.

1. Afin de penser un développement urbain maîtrisé et durable, différents leviers d'actions sont proposés, tels que :

- La maîtrise du développement urbain en s'appuyant sur les équipements existants et programmés : Le parc de logements devra être rééquilibré, le renouvellement urbain devra être favorisé, la trame urbaine rendue plus lisible en organisant les quartiers périphériques et en évitant les logiques d'étalement urbain, enfin la requalification des secteurs urbains en lien avec les projets du Val'tram et de la ZAC de la Chapelle permettront la réalisation de cette orientation.

- L'amélioration et le renforcement des équipements :

Il est proposé d'améliorer et d'organiser les réseaux de transports et déplacements (notamment par l'aménagement des stations de tram-train, ou en anticipant le projet de l'échangeur de Belcodène) ; de développer le maillage inter-quartiers tout en conservant le caractère rural du réseau viaire communal ; confirmer le développement des équipements publics dans une logique de proximité (renforcement et répartition des équipements sportifs à la ZAC de la Chapelle ainsi qu'au Pigeonnier, développement des espaces de loisirs ou encore renforcement des équipements d'accueil pour la petite enfance au travers du projet de crèche).

2. Préserver et valoriser l'identité villageoise de la Bouilladisse :

A ce titre la commune prévoit de :

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

- Valoriser le patrimoine paysager et architectural :

En effet, la commune est à l'interface entre des identités naturelles fortes, par une forte présence de reliefs boisés, d'espaces naturels et forestiers sensibles, des places publiques et entrées de ville peu valorisées, ainsi qu'un patrimoine dispersé et mal connu : elle prévoit par conséquent de préserver ces grandes entités paysagères, valoriser le paysage urbain, sauvegarder et valoriser le patrimoine urbain et architectural comme mémoire collective du passé communal.

- Protéger le patrimoine naturel et la biodiversité :

Les espaces agricoles, les cours d'eau traversant l'espace urbanisé ainsi que leurs ripisylves et les corridors écologiques identifiés sont pris en compte dans cet objectif de préservation.

- Préserver le cadre de vie pour un village responsable et durable :

Il a été constaté que la commune était impactée par plusieurs des zones de risques, notamment d'aléa incendie/feux de forêt, inondation, mouvement de terrain ou aléa minier. Les orientations du PADD prévoient globalement une prise en compte de ces risques et la mise en place quand cela est possible d'outils afin de les encadrer et réduire le danger qu'ils représentent.

3. Redynamiser l'activité économique :

Pour ce faire, la commune propose des leviers d'actions tels que :

- Protéger et valoriser les espaces agricoles ;
- Conforter et redynamiser l'attractivité de la commune.

Les orientations d'aménagement définies par le PLU de La Bouilladisse sont en cohérence avec les grands axes du SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et ses principales prescriptions.

Les outils d'aménagement développés par le PLU ainsi que les règles élaborées semblent adaptés et cohérents avec le projet de territoire annoncé.

Au vu des éléments transmis par la Commune de La Bouilladisse il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU de La Bouilladisse.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile approuvé le 18 décembre 2013 ;
- Le projet de PLU arrêté par délibération du Conseil municipal du 16 mai 2017 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 16 octobre 2017.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

- Les orientations d'aménagement définies par le PLU de La Bouilladisse sont en cohérence avec les grands axes du SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et ses principales prescriptions ;
- Les outils d'aménagement développés par le PLU ainsi que les règles élaborées semblent adaptés et cohérents avec le projet de territoire annoncé.

Délibère

Article unique :

Est émis un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de La Bouilladisse.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS